

Cent quatre-vingt quatre du Répertoire  
du Notaire souverain. Les jour, mois &  
an sus dits. La testateur a déclaré sa  
volonté signer de sa main & les deux  
témoins ont signé avec le dit Notaire  
après lecture faite deux fois consécutives  
la loi.

(Signé) Paristis & Konsatékien  
" " Mathias Soté Karesukien  
" " J. M. S. J. S. S.  
Vain copie de la minute de mon  
en l'état de Notaire souverain.  
Mon mot rayé est nul.  
J. M. S. J. S. S.